



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

20210415009DE

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

La Communauté de Communes Sumène Artense et la commune d'Ydes ont été retenues dans le cadre de ce dispositif par le biais d'une candidature commune. La Communauté de Communes Sumène Artense, compte tenu de sa politique d'aménagement du territoire et des moyens dont elle dispose, souhaite étendre les actions de revitalisation et mobiliser les dispositifs petites villes de demain à l'ensemble du territoire communautaire dans la mesure du possible afin d'engager une démarche de revitalisation globale.

Les dispositifs mobilisables de Petites Villes de Demain sont les suivants :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement d'un chef de projet Petites Villes de Demain à hauteur de 75%

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant	Taux %
Salaires chargés	50 068 €	ETAT	37 551 €	75%
RF		Autofinancement	12 517 €	25 %
Sous-préfecture de Mauriac				
TOTAL	50 068 €	TOTAL	50 068 €	100 %

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/04/2021
015-241501055-20210415-20210415009DE-DE

- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;

Monsieur le président présente les étapes à franchir qui sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la communes lauréate d'Ydes et de la Communauté de Communes Sumène Artense, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet qui assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation. Le portage du chef de projet sera assuré par la Communauté de Communes Sumène Artense. Monsieur le Président précise que, dans la mesure du possible, les dispositifs mobilisables dans Petites Villes de Demain seront également accessibles aux autres communes du territoire.

- la signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention d'adhésion et invite le conseil à en délibérer.

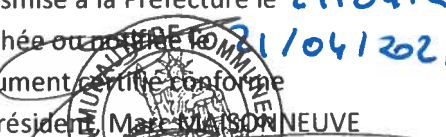
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, affirme son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, aux côtés de la commune d'Ydes, autorise le Président à signer la convention d'adhésion au programme, autorise le Président à solliciter les subventions, donne son accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 21/04/2021
Affichée ou publiée le 21/04/2021
Document certifié conforme
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2021 015-241501055-20210415-20210415009DE-DE